

Le 25 novembre 2009

La Commission Paritaire de Branche s'est réunie avec trois dossiers à son ordre du jour : la suite du débat sur la création d'un troisième niveau de mutuelle, la fixation de la date des élections professionnelles de la branche, la discussion sur un texte émanant du groupe de travail paritaire sur la prévention des risques psycho sociaux.

## TROISIEME NIVEAU DE MUTUELLE

### UN PROJET D'ACCORD QUI NE COUVRE PAS LES CONJOINTS

**FO Energie et Mines a rappelé une nouvelle fois que les conjoints devaient bénéficier de la couverture supplémentaire maladie obligatoire.** Les employeurs n'ont toujours pas répondu...

### DERNIERS AJUSTEMENTS DE LA GRILLE D'AMELIORATIONS DES REMBOURSEMENTS

**FO Energie et Mines a exigé que la prise en charge du forfait hospitalier et de la chambre individuelle soit maintenue à 100%.**

### COUVERTURE FACULTATIVE DES INACTIFS : UNE MISE EN ŒUVRE TOUJOURS COMPROMISE

**FO Energie et Mines a de nouveau dénoncé l'attitude des employeurs** qui refusent que les co-assureurs et le gestionnaire des actifs puissent aussi prendre en charge en facultatif les inactifs.

### UN CALENDRIER DE MISE EN PLACE DE L'ACCORD TRES TENDU

Un nouveau Groupe de Travail paritaire se réunira le 25 novembre puis une Commission Paritaire de Branche le 3 décembre pour valider et signer l'accord de branche sur la mise en place d'une couverture maladie obligatoire pour les actifs et lancer les appels d'offres de coassurance.

Les autres dates prévues sont les suivantes :

-Janvier et Février 2010, Groupe de travail et Commission Paritaire de Branche pour la convention de gestion avec la Mutieg et l'audition de la Mutieg. Dépouillement des réponses à l'appel d'offres pour la coassurance et audition des co-assureurs.

-Mars 2010, Commission Paritaire de Branche pour choisir les co-assureurs et valider le gestionnaire. Négociations des documents contractuels.

**L'objectif de tout cela, c'est la mise en œuvre effective de l'accord et le début de prise en charge des améliorations de remboursements au 1<sup>er</sup> Juillet 2010.**

**FO Energie et Mines a demandé que l'ensemble des partenaires sociaux soit pleinement associé à l'ensemble du processus.**

## FIXATION DE LA DATE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA BRANCHE

L'ensemble des partenaires sociaux a donné son accord pour que toutes les entreprises de la branche (à l'exception de la CNR) votent **le 25 novembre 2010.**

La délégation FO a néanmoins regretté que les élections à la Compagnie Nationale du Rhône aient lieu à une autre date (1<sup>er</sup> décembre 2009) du fait de l'opposition d'une organisation syndicale à la prorogation des mandats. En tout état de cause, la CNR votera avec l'ensemble des entreprises de la Branche lors des élections professionnelles de 2013.

## SUITES A DONNER AU GROUPE DE TRAVAIL PARITAIRE SUR LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

C'est en particulier à la demande de FO que la branche a réuni un Groupe de Travail Paritaire sur les risques psychosociaux, lequel a élaboré un document de qualité.

Lors de cette CPB, FO a rappelé l'importance que revêt la prise en compte des Risques Psychosociaux pour l'ensemble des entreprises de la branche, y compris les très petites entreprises, et a demandé que ce texte puisse servir de base à une négociation de branche.

Alors que jusqu'à présent, les employeurs s'y refusaient, ceux-ci ont maintenant changé de position **et acceptent d'engager une négociation sur ce sujet,** l'objectif étant de parvenir à un projet d'accord de branche à la CPB du 17 décembre prochain.

FO va continuer à s'impliquer pleinement dans ce sujet important pour les salariés.